

« Villa ANDREA »
« Nice »

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

L'immeuble se situe 6 AVENUE DU PUIITS Nice,
Le projet consiste à la restauration de logements.

I - Parties extérieures

Parties extérieures communes

1.0 Murs et Ossature :

Les Murs et refends en superstructure existants seront conservés.

1.2 Toiture :

Toitures existantes et conservées - Révision

1.3 Revêtement de façades :

Un Ravalement de Façade sera réalisé

Couleur à déterminer par l'Architecte et la ville

1.4 Menuiseries extérieures - Fermetures :

Restaurées

1.5 Gardes corps - Serrurerie :

Gardes Corps - Existants et conservés – Révisions, mise en peinture

Parties extérieures privatives

1.6 Menuiseries extérieures - Fermetures :

Remplacement des Menuiseries extérieures en PVC double vitrage suivant norme en vigueur.

Volets bois existants conservés suivant état- Révision et mise en peinture. Ou remplacement par volet PVC suivant teinte imposé par la mairie

1.7 Boîtes aux lettres

Ensemble boîte aux lettres adaptées au nombre d'appartement

II – Parties intérieures

Parties intérieures communes

2.0 Infrastructure :

Fondation existantes – aucune intervention – sans objet

2.1 Murs et Ossature :

En intérieurs, ils seront traités en surface afin de recevoir un revêtement peinture ou bien pour pose d'un doublage selon nécessité.

2.2 Planchers :

Les planchers intermédiaires existant et conservé.

2.3 Cloisons :

Cloisons de distribution intérieures type Placostyl de 72 mm d'épaisseur, avec laine de verre Incorporée pour une meilleure isolation phonique entre pièces d'un même appartement.

Cloisons séparatives entre appartement et appartement/partie commune type Placostyl de 160mm, Avec laine de verre incorporée pour une meilleur isolation phonique

2.4 Hall d'entrée

Revêtement de sol en grès cérame au choix du Maître d'Ouvrage et de l'architecte

Equipement électrique sur minuterie avec allumage automatique par détecteur de présence.

Parlophone relié aux appartements ou interphone sans fil type INTRATONE

2.5 Palier et circulation d'étage :

Paliers et circulation existant et conservé

Revêtement de sol en grès cérame au choix du Maître d'Ouvrage et de l'architecte

Mise en peinture

Equipement électrique sur minuterie avec allumage automatique par détecteur de présence.

2.6 Escaliers d'accès aux étages :

Existant et conservé cf. plan

Revêtement au choix du Maître d'Ouvrage et de l'architecte

Révision des garde-corps existants et mise en peinture

2.7 Local poubelle :

Aménagement d'un Local poubelle

Parties intérieures privatives

2.5 Revêtements de sols :

Revêtements de tous les sols intérieurs des pièces principales en parquet (coloris au choix de l'architecte) ou carrelage grès cérame 60 x 60

Plinthes en bois médium de 8cm de hauteur

Dans les salles de bains, revêtement en Grés Emailé (coloris au choix du promoteur) en harmonie avec les faïences

2.6 Revêtements de murs (autres que peinture) :

Murs des salles de bains et salles d'eau, en faïence, toute hauteur sur l'ensemble des murs, (coloris

Au choix de l'architecte), en harmonie avec le carrelage du sol.

2.7 Menuiseries intérieures :

*Portes palières dans circulation/coursive commune :

Bloc porte équipée d'une serrure trois points, âme pleine, dispositif anti-dégondage et pommeau extérieur.

*Portes de distribution, portes planes prépeinte, posées sur huisseries bois, double béquille et bec de cane. Pour les SDB et WC, porte à condamnation

*Placards avec portes coulissantes ou ouvrant à la française selon dimension et selon plan.

*Aménagement des placards selon dimension et localisation

2.8 Peintures :

Sur l'ensemble des murs et plafonds, application de 2 passes lissées.

Murs et plafonds des pièces sèches : peinture acrylique mate, ton blanc.

Murs et plafonds des pièces humides peinture acrylique satinée, ton blanc.
Menuiseries intérieures peinture après préparation.

2.9 Equipements sanitaires :

Distribution eau froide en Multicouche. Sous gaines. Point de distribution par colonne montante eau froide en parties communes.

Distribution d'eau chaude en Multicouche. Sous gaines. Point de distribution par ballon d'eau chaude à l'emplacement prévu sur les plans.

Production par Cumulus Electrique.

Appareils sanitaires de couleur blanche, premier choix de marque IDEAL STANDARD ou équivalent.

. Receveurs de douche extra plat, localisation et dimensions selon plans, ou douche à l'italienne selon faisabilité technique

. Ensemble meuble vasque dimensions selon contraintes techniques, avec 1 vasque encastrée Dans le plan de travail, meuble bas à tiroir, miroir et bandeau lumineux halogène

. Ensemble bloc WC, mécanisme silencieux à double chasse, avec abattant double rigide.

. Robinetterie de première qualité, type mitigeur avec tête céramique de chez IDEAL STANDARD ou Similaire.

. Evacuation et alimentation en attente pour ML dans la cuisine.

. Sèche serviette selon appartement, au cas par cas et sous réserve des possibilités techniques et réglementaires

2.10 Equipements électriques :

Installation électrique encastrée, appareillage complet estampillé NF

Equipement minimum des logements selon CONSUEL et NF C15-100 et 14-100

Puissance selon ERDF – 6 à 9 KVA selon nombre de pièce par appartement

Entrées :

1 point lumineux en plafond, 1 prise de courant, sonnerie, vidéophone avec Commande d'ouverture de la porte d'entrée de la résidence.

Séjours : 6 prises de courant dont une commandée, 1 point lumineux en plafond

Chambres : 4 prises de courant dont une commandée, 1 point lumineux en plafond

Salles de bains : 1 point lumineux en plafond, 2 sorties fil en applique, 2 prises de courant.

WC : 1 point lumineux en applique ou en plafond, selon plan.

Cuisines :

1 point lumineux en plafond et 1 en applique, 5 à 8 prises de courant dont 3 spécialisées (20 et 32A) selon norme.

2.11 Equipements cuisines :

Meuble évier inox et robinetterie

Meubles haut et bas

Plaque de cuisson vitrocéramique encastrée

Hotte chimique encastrée

Four micro-onde grill

2.12 Téléphone - Télévision :

Un conjoncteur dans le séjour et chacune des chambres.

Une prise TV-FM dans le séjour et chacune des chambres.

2.13 Chauffage

Individuel par appartement

.

2.14 Ventilation :

Renouvellement de l'air à l'intérieur des logements par une ventilation mécanique contrôlée (VMC),

*Nota : Le programme bénéficie des garanties décennales et de bon fonctionnement
La Société et l'Architecte se réservent le droit d'apporter toutes modifications à la présente notice,
Tout en conservant des prestations au moins équivalentes.*